

LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 23 octobre 2025



COMMUNE D'ESNEUX

UNE SCÈNE OUVERTE EN PLEIN AIR AU CŒUR D'ESNEUX

Culture – Anne-Catherine Flagothier 0478.29.33.90 – annecatherine.flagothier@avocats-levy.be

Le Conseil communal d'Esneux a approuvé le projet de création d'une scène ouverte en plein air au Square Roi Baudouin, également connu sous le nom de « l'Amphi », situé au centre d'Esneux. Ce projet s'inscrit dans la volonté de la Commune de soutenir l'expression artistique, de valoriser les talents locaux et de favoriser la participation citoyenne.

Accessible toute l'année, cette scène ouverte offrira à tous les artistes amateurs, les groupes, les associations ou collectifs, la possibilité de se produire librement. Cette scène sera libre d'accès et aucune audition préalable ne sera requise, afin de permettre à tous les talents, débutants ou confirmés, de partager leur créativité avec le public. Aucune prestation à caractère discriminatoire, haineux ou de propagande politique extrême ne sera acceptée. En créant ce nouvel espace, la Commune d'Esneux souhaite animer le centre d'Esneux, renforcer le lien social et rendre la culture accessible à tous, sans barrières sociales ou financières.

Les demandes d'occupation devront être introduites auprès du Collège communal au moins 30 jours avant la date souhaitée, via un formulaire. Seules les demandes respectant ce délai et la forme seront prises en compte. L'autorisation sera accordée pour une période déterminée, dans le respect des règles de sécurité, de propreté et de tranquillité publique.

Afin de garantir la pérennité, son bon déroulement et le respect du cadre de vie, un règlement a été approuvé par le Conseil communal.

RENOUVELLEMENT DE LA CCATM D'ESNEUX

Urbanisme – Vincent Rigaux

0472.84.19.67 – vincent.rigaux.1@gmail.com

Lors de sa séance du 23 octobre 2025, le Conseil communal d'Esneux a procédé au renouvellement de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM). La proposition va être envoyée au Ministre en charge afin qu'il avalise celle-ci et, ensuite, la nouvelle CCATM pourra prendre place.

La commission se compose d'un président, de 12 membres effectifs, de 12 membres premiers suppléants et de 12 membres seconds suppléants, représentant de manière équilibrée les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité de la commune.

La CCATM joue un rôle essentiel dans l'analyse des dossiers urbanistiques et environnementaux. Elle se réunit régulièrement pour examiner des projets, formuler des avis consultatifs et contribuer à des décisions objectives, concertées et équilibrées en matière d'aménagement du territoire.